

Réunion du COMITE SYNDICAL le 22 septembre 2011

Salle des Fêtes de SAINT-GERMAIN-SUR-RENON

Tableau des présences

COLLECTIVITE	TITULAIRES	PRESENCE	SUPPLEANT(E)S	PRESENCE
C.C. Bresse Dombes Sud Revermont	C. GUY	Présent (e)	G. SEYZERIAT	présent (e)
C.C. Bords de Veyle	C. GIRAUD	Présent(e)	H. BOURGE	présent (e)
Bourg en Bresse Agglomération	J.F. DEBAT	excusé (e)	N. GUILLERMIN	excusé (e)
Bourg en Bresse Agglomération	M. DUTHU	Présent(e)	X. BRETON	absent(e)
Bourg en Bresse Agglomération	M. FONTAINE	excusé (e)	P. MICHON	excusé (e)
Bourg en Bresse Agglomération	B. PERRET	Présent(e)		
Bourg en Bresse Agglomération	B. DUPIN	excusé (e)	P. DRESIN	présent (e)
Bourg en Bresse Agglomération	C. BERNARD	présent(e)	M. BUELLET	Absent (e)
Bourg en Bresse Agglomération	A. MANGE	excusé (e)	D. REYNAUD	présent (e)
C.C Bugey Vallée de l'Ain	J. CHABRY	absent(e)	J. CAGNAC	présent (e)
C.C Centre Dombes	C. MONIER	Présent(e)	Jean Pierre BARON	excusé(e)
C.C Centre Dombes	C. REGNIER	Présent(e)	R. DEPLATIERE	présent (e)
C.C. Chalamont	G. BRANCHY	Présent(e)	N. SALAMON	Absent(e)
C.C. Chalaronne Centre	A. DUPRE	Présent(e)	D. BOULON	Absent(e)
C.C. Chalaronne Centre	M.JACQUARD	présent(e)	B. JARNET	absent(e)
C.C. Coligny	G. RODET	excusé (e)	J. BERNADAC	absent(e)
C.C La Vallière	J. BAUTAIN	Présent(e)		
C.C Miribel	H. MERCANTI	absent (e)	E. BOUCHARLAT	Absent(e)
C.C Miribel	P. PROTIERE	absent(e)	M. PERLARDY	Absent(e)
C.C. Miribel	A. ROUX	Présent(e)	M. NICOD	Absent(e)
C.C Montluel	B. GLORIOD	Présent(e)	J. ESSERTIER	excusé(e)
C.C. Montluel	A. BURLET	absent(e)	C. RAISSON	Absent(e)
C.C. Montluel	R. MARRET	Présent(e)	B. SIMPLEX	absent(e)
C.C. Montrevel	J.P. ROCHE	absent(e)	G. CHOSSAT	présent (e)
C.C Montrevel	N. BENONNIER	Absent (e)	G. PERRIN	absent(e)
C.C. Monts Berthiand	D. MAISSIAT	Présent(e)	S. CAPELLI	Présent(e)
C.C. Pays de Bâgé	J.P. BENAS	absent(e)	G. BERRY	Absent(e)
C.C. Pays de Bâgé	C. SEGAIN	absent(e)	J.J. BESSON	absent(e)
C.C. Pont d'Ain, Priay, Varambon	P. DULAURIER	Présent (e)	H. FORAY	Absent(e)
C.C Treffort	M. PEPIN	Présent(e)	P. MONNET	Absent(e)
C.C Plaine de l'Ain	J. BRUNET	Présent(e)	L. HAPCHETTE	Absent(e)
C.C Plaine de l'Ain	J.P. HERMAN	absent(e)	M. JACQUIN	Absent(e)
C.C Plaine de l'Ain	E. LAROCHE	absent(e)	A. MOINGEON	Absent(e)
C.C Plaine de l'Ain	J.L. ROBIN	absent(e)	J. NAVARRO	Présent(e)
C.C Plaine de l'Ain	F. VENET	absent(e)	M. ORSET	absent(e)
C.C Plaine de l'Ain	P. VERNAY	Présent(e)	P.Y. TIPA	Absent(e)
C.C. Vallée de l'Albarine	M. THIEBAUT	absent(e)	R. GHERARDI	Absent(e)
	Nombre de votants	19	Nombre de votants	5

Secrétaire de séance : Marcel Pépin

Monique Duthu, Présidente, accueille les participants au Comité Syndical, remercie Christophe Monnier, Maire de la Commune de Saint-Germain-sur-Renon et délégué représentant la Communauté de Communes du Centre de la Dombes, pour son accueil et l'invite à prendre la parole.

Christophe Monnier décrit de manière succincte sa commune. Il précise aussi qu'en fin de comité syndical, une présentation de la maquette (réalisée par Claude Régnier) représentant le futur siège de la Communauté de Communes du Centre de la Dombes et de la déchèterie, est envisagée pour exposer le projet.

Monique Duthu remercie Christophe Monnier et sollicite le Comité Syndical concernant le premier point de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du comité syndical du 23 juin 2011

Débat : néant

Décision : A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le compte rendu du comité syndical du 23 juin 2011.

2. FINANCES – rapporteur : Bernard PERRET

Par délibération des 27 février et 12 juin 2007, suite à la décision de fermer le quai de transfert de Neuville-les-Dames, le Comité Syndical avait accordé une compensation financière au SMICOM Chalaronne-Veyle (pour une période de 4 ans à compter du 1/3/2007). Ce montant, de 17€ par tonne, venait en déduction de la contribution à la tonne pour les déchets ménagers et les rebuts de déchèterie pour compenser les frais supplémentaires du transport pour acheminer les déchets au centre de traitement.

Or, il s'avère que la compensation n'a pas été appliquée aux rebuts de déchèterie en provenance de la CC Bords de Veyle.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le remboursement d'un montant de 31 769.26€ à la CC Bords de Veyle.

Débat : néant

Décision : A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le remboursement d'un montant de 31 769.26€ à la Communauté de Communes des Bords de Veyle.

3. REPRESENTATION du Syndicat – Rapporteur : Joël BRUNET

- **METHEOR** (il s'agit d'une association comprenant des collectivités et des professionnels de la méthanisation à laquelle Organom a adhéré)

En mars dernier le conseil d'administration de METHEOR a décidé d'accorder la représentation de chaque collectivité par un élu et un fonctionnaire (au lieu d'un seul fonctionnaire).

- Gérard Peau assurait la représentation du Syndicat au conseil d'administration de METHEOR.

Il est proposé au Comité Syndical de désigner Nathalie DUGUEY pour remplacer Gérard Peau

- Il est proposé au Comité Syndical de désigner Marcel PEPIN, représentant les élus d'Organom.

- **CLIS de Vaux :**

- Par courrier du 3 août 2011, dans le cadre du renouvellement de la Commission Locale d'Information et de surveillance du centre de stockage de Vaux, la Préfecture sollicite la désignation des 4 membres titulaires et 4 membres suppléants chargés de représenter Organom au sein de cette instance.

Il est proposé au Comité Syndical de désigner les représentants suivants (pour 3 ans) à la CLIS du site de Vaux :

Titulaires :	Suppléants :
Madame Monique DUTHU	Monsieur Marcel PEPIN
Monsieur Bernard GLORIOD	Monsieur Joël BRUNET
Madame Nathalie DUGUEY (*)	Monsieur Yves Guillemot
Monsieur Jean-Baptiste CROZON (*)	Monsieur Walter TRUCHON

(*) Mme Duguey se substitue à M. Peau ; M. Crozon à M. Digard

- **CLIS de la Tienne :**

Il en va de même pour le renouvellement de la CLIS du site de la Tienne.

Il est proposé au Comité Syndical de désigner les représentants suivants (pour 3 ans) à la CLIS du site de la Tienne :

Titulaires :	Suppléants :
Madame Monique DUTHU	M. Bernard GLORIOD
Madame Nathalie DUGUEY (*)	Monsieur Jean-Baptiste CROZON (*)
Monsieur Marcel PEPIN	M. Walter TRUCHON
Monsieur Joël BRUNET	M. Gérard BRANCHY

(*) respectivement, en remplacement de Gérard Peau et Sébastien Digard

Débat : néant

Décision : A l'unanimité, le Comité Syndical désigne ses représentants au sein de METHEOR, de la CLIS de Vaux et de la CLIS de la Tienne, tels que proposés.

4 – Personnel – Rapporteur : Monique DUTHU

Rémunération de congé non utilisé :

Gérard Peau a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} août 2011. En raison de l'importance des dossiers en cours et de la nécessité d'assurer un tuilage avec Mme Nathalie Duguey, à partir du 1^{er} juin 2011, il ne lui a pas été possible d'utiliser la totalité de ses droits à congé de l'année.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la Présidente à lui rémunérer un montant de 1294.44€, représentant 33h33.

Débat : néant

Décision : A l'unanimité, le Comité Syndical autorise la rémunération de congé non utilisé à Monsieur Gérard Peau, pour un montant de 1294.44€.

5. Délégations consenties à la Présidente – actualisation – Rapporteur : Marcel Pépin

Le Comité Syndical du 22 mai 2008 déterminait, par délibération n°2, les délégations consenties à la Présidente d'Organom.

Concernant le point particulier des marchés à procédure adaptée, la délégation se révèle trop vague en faisant référence « au seuil défini par décret » alors que le décret applicable en 2008 est devenu obsolète.

L'assistant juridique préconise donc de modifier les termes de la délibération consentant les délégations à Madame la Présidente. (1^{er} alinéa)

Rédaction actuelle : « prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement et, le cas échéant, la résiliation des marchés et accords cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% »).

Il est proposé au Comité Syndical de remplacer ce 1^{er} alinéa, comme suit :

- *« Pour les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 193'000 € HT : prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ;*

Au-delà de ce seuil : organiser le déroulement des procédures de publicité et de mise en concurrence, préparer la passation des marchés et accords-cadres puis les signer après délibération du Comité syndical ainsi que prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres »

Débat : néant

Décision : A l'unanimité, le Comité Syndical adopte la modification des délégations consenties à la Présidente telle que proposée (remplacement du 1^{er} alinéa de la délibération n°2 du 28 mai 2008)

6. Fonctionnement du service – Rapporteur : Bernard Gloriod

Dématérialisation des actes administratifs

Le précédent Comité Syndical a autorisé la Présidente à effectuer les démarches pour bénéficier des services proposés par le Centre de gestion (mutualisation de moyens permettant l'accélération de la mise en place des procédures de dématérialisation, diminution du coût du certificat électronique, participation des agents à des actions de formation facilitant l'accès à des logiciels libres, ...).

Afin de concrétiser cette démarche, il convient que le Comité Syndical, outre son accord pour la télétransmission des actes administratifs et son autorisation à l'exécutif de signer la convention avec la Préfecture, autorise l'exécutif à signer le contrat avec l'établissement bancaire pour la fourniture de certificats électroniques et désigner les personnes chargées de la télétransmission (2 personnes).

Il est proposé au Comité Syndical, outre son accord pour la télétransmission des actes, son autorisation à l'exécutif pour signer la convention avec la Préfecture et le contrat avec l'établissement bancaire pour la fourniture de certificats électroniques (la CCI), de finaliser la démarche de dématérialisation en désignant Madame Madeleine Ravier, secrétaire chargée d'établir en particulier la paie et Madame Sylvie Bon, chargée de la comptabilité, de la facturation et du suivi des marchés, pour assurer la télétransmission des actes au Contrôle de Légalité.

Débat : néant

Décision : A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la démarche de télétransmission, autorise la Présidente à signer la convention avec la Préfecture et le contrat avec l'établissement bancaire pour la fourniture de certificats électroniques et désigne Mesdames Madeleine Ravier et Sylvie Bon, responsables de la télétransmission.

7 – Programme local de prévention et de réduction des déchets – rapporteur : Gérard Branchy

- Nouvelles conventions :

Dans le cadre du programme local de prévention et de réduction des déchets, une convention de partenariat a été signée avec la société Ecocup Distribution le 1^{er} octobre 2010 pour une durée d'un an. Au cours de cette période, 93 200 gobelets ont été utilisés. 36 organisateurs ont adhéré à cette démarche soient 66 événements.

Les gobelets réutilisables sont mis gratuitement à disposition des organisateurs d'événements en échange de la mise en place de la consigne à 1€ et de la suppression des gobelets jetables. Ecocup Distribution rémunère sa prestation en facturant les gobelets manquants : 0.80€ par gobelet non restitué. Ecocup se charge également de la livraison et du lavage des gobelets.

Afin de poursuivre cette action, il convient d'établir la signature de nouvelles conventions :

- Une convention annuelle de partenariat entre Ecocup Distribution et Organom définissant les missions demandées à Ecocup à savoir : la livraison, l'enlèvement, le stockage et le lavage des gobelets. Organom se charge d'expliquer cette démarche auprès des organisateurs et de faciliter la mise en place des gobelets sur chacun des événements.
- Une convention tripartite entre Ecocup Distribution, Organom et chacun des organisateurs d'événements. Cette convention stipule le nombre de gobelets mis à disposition et les conditions de prêt et de livraison de la prestation

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser la Présidente à signer :

- la convention annuelle de partenariat entre Ecocup Distribution et Organom
- les conventions tripartites de mise à disposition des gobelets réutilisables Ecocup
-

Débat :

Gérard Ceyzériat demande si un seuil minimal est requis.

Gérard Branchy : oui, 500 gobelets. Il précise que les CC de Miribel et-des Bords de Veyle ont acheté leurs propres gobelets.

Question : les inscriptions varient-elles ?

Réponse : oui. Certains weekends, les demandes portent parfois sur plus de 20 000 gobelets !

Cette action prend de l'ampleur et recueille beaucoup de sympathie. Il est nécessaire, notamment au mois de juin, où beaucoup de manifestations sont organisées, de commander au minimum un mois à l'avance.

Décision : A l'unanimité, le Comité Syndical autorise la Présidente à signer la convention annuelle de partenariat entre Ecocup Distribution et Organom et les conventions tripartites de mise à disposition des gobelets réutilisables Ecocup

8. Compte rendu des marchés signés – rapporteur : Bernard Perret

- Depuis le dernier comité syndical, ont été signés les marchés à procédures adaptées suivants :

Date de signature :	Durée du marché :	Objet	Attributaire du marché :	Montant :
21/6/2011	4 ans	Marché à bons de commande : Electricité générale	SADELEC	10 649.50 HT (montant du DQE, non contractuel)
6/7/2011	4 ans	Marché à bons de commande : Fourniture de pièces de rechange pour les matériels de la composterie	VERCOM	53 065€ HT (montant du DQE, non contractuel)
21/7/2011	4 ans	Marché à bons de commande : travaux de mécanique générale	SERMA INDUSTRIE	58 489.10€ (montant du DQE, non contractuel)
1/9/2011	Ponctuel	Accompagnement des foyers témoins	HELIANTHE	18 149.30€

Débat : Monique Duthu indique, s'agissant du marché confié à Hélianthe pour l'accompagnement des foyers témoins, qu'il s'agit du lancement de la 2^{ème} campagne. Elle invite les délégués à recruter des familles dans leurs communautés de communes. Le pré-bilan, restitué à La Tranclière le 02 juillet, a démontré, malgré le profil (convaincu et déjà pratiquant) des foyers témoins que leurs performances s'étaient encore améliorées. Il est important de continuer à essaimer les pratiques sur d'autres intercommunalités. Elodie Chandelier, soutenue par une stagiaire (1 an en alternance), est chargée d'animer et coordonner l'action.

9. Questions diverses

Monique Duthu souhaite effectuer un rappel du planning et des actions engagées cette fin d'année.

- Les prochains comités :

- Si nécessaire, le 27 octobre,
- Le 1^{er} décembre.

Les délégués qui souhaiteraient accueillir un prochain comité syndical sont priés de se faire connaître (Evelyne Perret-Vallier : 04-74-45-14-73 ou Madeleine Ravier : 04-74-45-14-70).

- Le salon de l'habitat : du 07 au 10 octobre 2011 :

Le stand d'Organom est intégré au sein de l'exposition « Matières de Ville » conçue par le designer Florian MERY de *UnCentième* avec le concours des compagnons d'Emmaüs qui ont fabriqué l'ensemble du mobilier à l'aide d'objets de récupération. Chacun et chacune d'entre vous sera bienvenu sur le stand d'Organom.

- Les formations des élus du 19 octobre 2011 :

- « La réduction des déchets : et si les communes montraient l'exemple ? ». Cette formation sera l'occasion d'échanges de pratiques. La formation sera animée par Lydia Morlot de LM Environnement.
- 2 sessions sont proposées de: 14 à 16h et 18 à 20h. Il est proposé aux élus de visiter le site de La Tienne soit à 11h00 ou 17h00 pour la première session soit à 16h00 pour la seconde session – un repas est également proposé à 12h30 à la Maison des Pays de l'Ain située à Saint-Etienne du Bois, lieu qui accueille également les deux sessions de formation.

La formation est ouverte aux membres des conseils municipaux des communes du périmètre d'Organom. Les élus peuvent être accompagnés d'un agent de leur collectivité. Suite à cette formation des groupes de travail pourront être créés en fonction des projets et des souhaits exprimés lors de ces sessions.

L'année dernière, une première formation pour les élus sur la prévention des déchets a été organisée à la salle des fêtes de Journans.

- Le lancement de la nouvelle opération « foyers-témoins », le 25 novembre, à 18h30, salle des fêtes de Pont d'Ain. Les nouveaux foyers témoins seront accueillis par les foyers témoins ayant participé à la première opération. Cet événement sera l'occasion de présenter les 10 gestes de réduction des déchets et de remettre aux foyers le matériel nécessaire (peson, carnet de pesée, sac réutilisable,...).

Monique Duthu remercie les participants puis donne la parole à Christophe Monnier et Claude Reignier pour la présentation de la maquette « siège de la Communauté de Communes Centre Dombes et déchèterie de Villars les Dombes ».

Le site retenu par la Communauté de Communes Centre Dombes est situé sur la commune de Villars- les-Dombes limitrophe de la commune du Plantay sur laquelle était implantée la déchèterie de Vaux. Villars-les-Dombes possède une implantation centrale sur le territoire de la Communauté de Communes. Le site se trouve sur la zone d'activité de la Tuilerie.

Les principaux éléments constitutifs de la déchèterie sont les suivants :

- un quai d'une hauteur de 2 mètres,
- 14 bennes implantées sur le quai,
- 3 bennes en réserve,
- Un pont bascule,
- Un local gardien,
- Des locaux de stockage des D3E et des déchets dangereux,
- Un local réemploi
- Gestion du haut de quai en régie : deux gardiens seront en permanence présents aux heures d'ouverture.

La Communauté de Communes Centre Dombes a décidé de créer sur le site un seul bâtiment qui accueillera à la fois :

- Les locaux spécifiques de la déchèterie : local gardien, local D3E, local DDM, local réemploi,
- Les locaux techniques de la Communauté de Communes Centre Dombes : garage et ateliers,
- Les locaux administratifs : bureaux, archives.

Le coût global du projet est de l'ordre de 2 M€ (dont environ 700 000€ pour la déchèterie). Les bâtiments sont labellisés « BBC » (Bâtiment Basse Consommation).

Des portails à l'entrée et à la sortie du site rendront le site clos en dehors des heures d'ouverture. Ces portails seront indépendants de ceux contrôlant les accès aux bâtiments administratifs et techniques.

De plus, la Communauté de Communes Centre Dombes va mettre en place un système d'accès avec barrière et cartes magnétiques qui seront fournies aux particuliers mais également aux professionnels. Le système permettra de comptabiliser les entrées des particuliers et d'identifier les professionnels. Le système de facturation des professionnels est en cours d'étude.

Afin de garantir la sécurité des usagers, le haut de quai de la déchèterie (utilisé par les particuliers et les professionnels) sera indépendant du bas de quai de déchèterie qui permet au prestataire de manier les bennes en toute sécurité. Afin de diminuer les transports, le compactage des bennes sera optimisé.

Le site de la déchèterie doit ouvrir en janvier 2012. La Communauté de Communes Centre Dombes disposera ainsi de deux déchèteries. La première située sur la commune de Saint-André de Corcy sera accessible uniquement aux particuliers. Les plages horaires d'ouverture ont été augmentées et les habitants de la Communauté de Communes Centre Dombes auront accès à au moins une déchèterie du lundi au samedi, chaque déchèterie étant fermée un jour par semaine.

Christophe Monnier invite ensuite les participants à prendre le verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance,


Marcel Pépin

La Présidente,

Monique Duthu



